

« L'opposition a en second lieu un grand intérêt à plonger les industriels de la ville de Gand dans la détresse pour en profiter pour les prochaines élections.

« L'arrêté du 14 juillet est un embarras, il faut s'exécuter sur cela et l'idée mise en avant de la limitation de l'importation des tissus français est une idée sage et pratique, qui ôte à la Belgique la crainte de se voir ruinée par l'importation exagérée des tissus de laine de fabrication française. La convention que la Belgique peut faire avec la France n'est pas mauvaise, et il y a un bien politique à ne pas encourager l'idée que la Belgique ne peut trouver de marché qu'en France. Du reste, si même cette idée n'existait pas, ici où l'industrie est très-exclusive, elle ne laissera participer la Belgique au delà d'une certaine limite de son marché.

« Le temps me presse et je dois finir; mon intention est de partir d'ici le 8 et d'arriver dimanche le 9. Le discours devrait m'être envoyé¹. Je dois résumer par la recommandation pressante de nous mettre à même de terminer promptement l'affaire ici. Je crois dans l'intérêt du ministère même que cela serait important.

« LPLD. »

Le même au même.

« Ardenne, le 8 décembre 1845.

« MON CHER MINISTRE,

« Comme il peut être important de ne pas perdre un instant dans la négociation qui a lieu à Paris, dans ce moment-ci, je vous *donne d'avance* CARTE BLANCHE *pour mon consentement* à tout ce que l'on pourra signer à Paris. Je crois que la partie importante est d'obtenir un chiffre tolé-

¹ Le discours du trône pour l'ouverture des Chambres.

nable pour la limitation de la toile. Pour les tissus de laine je n'ai jamais varié : si ce pays-ci peut fabriquer *lui-même* en quatre ou six ans ce que l'Angleterre nous apporte, qui est estimé à 200,000 kilogrammes, il aura fait beaucoup. Contre les tissus communs même le vieux droit est une assez bonne protection, et l'industrie des tissus de laine, pour être robuste, doit s'établir sans trop forte protection.

« J'ai vu sur la Meuse un grand nombre de bateaux avec de la houille remontant la rivière. Il serait pourtant utile de ne pas refuser toute faveur sur cette rivière, qui continuera à être pour plusieurs années la principale communication avec une partie de la France.

« Espérons que les nouvelles de Paris seront bonnes.

« LPLD. »

Le même au même.

« Ardenne, le 9 décembre 1845.

« MON CHER MINISTRE,

« Je joins le petit mot de Van Praet. On pourrait avoir aimé mieux, mais je crois, comme lui, qu'il y avait des engagements pris de leur part.

« En France, la Chambre est tout à fait dans le prohibitif, et même M. Thiers est, comme suite du système impérial, favorable à cela.

« La convention est un arrangement qui n'est pas mauvais et je conseille dès aujourd'hui au conseil de ne pas donner dans la faute *de dire que c'est une mauvaise convention*.

« D'un autre côté, il est vrai que nous aurions volontiers accepté des meilleures conditions. La durée de six ans est aussi cependant un bienfait, car quatre était bien court.

J'opine donc pour la conclusion, et, croyez-moi, cela vaut mieux que s'il y avait eu une catastrophe, et le pays comprendra cela.

« LPLD. »

Le même au même.

« Clergnon, le 14 décembre 1845.

« Je viens de recevoir votre lettre. J'espère que la chose peut être considérée à Paris comme *finie*; l'énorme danger, quand on traite avec la France, se trouve dans son individualité pour ainsi dire. Pour expliquer cela, je dois donner en exemple un événement quelconque, tel qu'une maladie sérieuse du maréchal¹; une brouillerie entre les ministres, etc., ferait qu'on remettrait la convention *à deux ans*.

« En Belgique, on est un peu gâté, on considère qu'on doit toujours obtenir les meilleures conditions : j'ai sous ce point de vue gâté le pays en lui obtenant, depuis quinze ans, des choses auxquelles *seul* il n'avait *pas la moindre chance de parvenir*. Cette habitude devient tout à fait nuisible, quand la Chambre la met en avant, et, je dois le répéter, il faut faire comprendre à ces messieurs que lorsque, en matière de transaction, on se trouve sur le terrain de la réciprocité, il faut reconnaître cela.

« Je dois bien recommander ceci au conseil, car ce serait une grande faute de trouver la convention mauvaise, et souvent les gouvernements croient amadouer leurs ennemis par ce langage; le seul effet produit est alors celui-ci : *le gouvernement avoue LUI-MÊME qu'il a fait une très-mauvaise affaire*. Je serai demain au soir à Laeken...

« LPLD. »

¹ Le maréchal Soult, alors président du conseil des ministres.

Le même au même.

« Laeken, le 15 décembre 1845.

« MON CHER MINISTRE,

« Ce qui vient d'arriver en Angleterre de renverser le plus fort et le meilleur ministère ¹ vous prouve l'énorme danger de perdre du temps. Je ne puis donc que vous exprimer ma satisfaction de la signature. Soignez bien votre santé qui m'est bien précieuse.

« LPLD. »

Le même au même.

« Le 16 décembre 1845.

« Ci-joint vous recevrez les papiers ayant rapport à la convention.

« Je pense qu'elle se présente bien; la limitation est plutôt un mal en apparence qu'en réalité. Si on avait pu obtenir 4,000,000 de kilogrammes pour les toiles, cela eût été beau; mais 3,000,000 est encore un assez beau chiffre, et six ans vaut mieux que quatre.

« Nous devons encore ajouter à ces considérations qu'une trop belle convention avait la perspective d'être repoussée par la Chambre française.

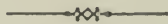
« LPLD. »

¹ Sir Robert Peel avait été obligé de se retirer le 12 décembre 1845; mais lord John Russell ayant vainement tenté de lui succéder, il reprit le pouvoir le 20.

XXVI

(Page 246.)

RÉVOLUTION DU 24 FÉVRIER 1848.



Le roi Léopold au lieutenant général baron Chazal, ministre de la guerre¹.

« Le 25 février 1848.

« ... J'espère que tout ce qui se passe à Paris prendra une forme meilleure, car au fond personne ne veut une révolution, mais c'est la conduite inconcevable de la garde nationale qui nous vaut cette formidable crise.

« Ici, Dieu merci, je ne vois pas trop ce qu'on pourrait vouloir; nous sommes tellement *libéralisés* que, à l'exception du suffrage universel, je ne vois pas trop ce qu'on pourrait faire de nouveau. J'ai cependant écrit ce matin à Rogier pour l'engager à surveiller les agents de troubles qu'on pourrait nous envoyer de Paris...

« LPLD.

Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur.

« Bruxelles, le 19 mars 1848.

« MON BIEN CHER MINISTRE,

« On m'a dit qu'il y aurait aujourd'hui séance à la société de l'*Alliance*, et qu'on organiserait un meeting d'ouvriers.

¹ Pendant plus de vingt années le roi Léopold a entretenu une correspondance régulière avec le général Chazal; il nous a été permis de la consulter, et nous avons choisi les lettres qui pouvaient éclaircir des événements importants et mieux faire connaître le caractère du souverain.

Nous faisons les plus grands efforts, dans ce moment-ci, pour maintenir le travail, pour *conserver du pain à ceux qui en ont encore*; un pays voisin nous prouve que la violence ne donne pas le travail et que la perturbation du crédit, la peur du public, le tue tout à fait. La société de l'*Alliance* se compose de chauds patriotes : ne serait-il pas possible de leur faire comprendre qu'ils peuvent faire un mal sans remède, s'ils donnent des craintes aux populations tranquilles ?

« Je vous prie de faire tous les efforts qui seront en votre pouvoir pour faire comprendre que notre *premier devoir* est, dans ce moment-ci, d'assurer autant que possible le bien-être public, et de ne rien faire qui puisse par une panique le menacer. »

« LÉOPOLD. »

*Le roi Léopold à M. Verhaegen, vice-président
de la Chambre des représentants* ¹.

« Bruxelles, le 22 mars 1848.

« MON CHER MONSIEUR VERHAEGEN,

« Vous m'avez donné tant de preuves de bienveillance et de dévouement, qu'il m'est impossible de ne pas vous exprimer combien je suis douloureusement affecté par l'affreux événement qui plonge votre famille dans le deuil ².

« Hélas ! les quatre dernières semaines étaient calculées à troubler les âmes les plus fortes, car toutes les bases de la société politique, comme l'expérience des siècles passés les a fondées, paraissent vouloir s'écrouler.

« Veuillez exprimer à votre famille toute la part que je prends à sa douleur, et croyez aux sentiments bien affectueux que je vous porte. »

« LÉOPOLD. »

¹ M. Verhaegen, qui allait bientôt devenir président de la Chambre des représentants, était le vrai chef des libéraux, à Bruxelles.

² Il s'agit ici de la mort du frère puiné de M. Verhaegen.

Le roi Léopold au général Chazal.

« Bruxelles, le 30 mars 1848.

« MON CHER MINISTRE,

« Je suis dans le bonheur de voir combien la troupe s'est bien montrée ¹; cela nous donne la mesure de ce qu'elle est maintenant.

« J'ai été un peu alarmé de voir qu'il n'y avait que deux cents hommes avec les deux canons; il faudra bien recommander au général ² de toujours *conserver son artillerie avec lui*, et de ne pas la poster avec des détachements, car un coup de main peut la faire perdre; cela est quelquefois arrivé, même dans les grandes guerres. Le général a été courageux et dévoué et il faudra bien récompenser tous les officiers et soldats qui se sont distingués. Je retiens les promotions jusqu'à ce que nous voyions ce qui sortira encore de ces bandes, pour avoir aussi le moyen immédiat de récompense sous la main. « LPLD. »

Le même au même.

« Laeken, le 20 mai 1848.

MON CHER MINISTRE,

« Ci-joint une dépêche du prince de Ligne que vous avez peut-être déjà vue; elle prouve combien nous avons raison de prendre des précautions contre ces bandes qui, certes, nous auraient attaqués, si le coup de main du 15 avait réussi ³. Je recommande les menées des messieurs qui avaient assisté à

¹ A Risquons-Tout.² Le général Fleury-Duray.³ L'invasion de l'Assemblée constituante le 15 mai 1848.

cette séance du 15 ; il paraît qu'ils conservent quelques fantaisies aimables, *bien hors de saison*, il me semble.

« LPLD. »

Le même au même.

« Laeken, le 25 février 1849.

« MON CHER GÉNÉRAL,

« Je ne veux pas attendre jusqu'à demain pour vous offrir mes sincères félicitations sur la manière digne de vous et la supériorité de cœur et de talent avec laquelle vous avez défendu le budget de la guerre. Depuis un an nous avons eu une tâche difficile, mais aussi glorieuse. Dieu sait ce qui peut encore nous être réservé, car nous sommes devenus importants par notre conduite et notre position, et chaque jour m'en donne une nouvelle preuve; mais, quel que puisse être le service qu'on pourra attendre de nous, je suis convaincu que vous, mon cher Général, vous contribuerez plus que tout autre à la gloire du pays et à lui voir avec honneur remplir sa mission.

« Toujours avec les mêmes sentiments affectueux.

« LÉOPOLD. »

Le même au même.

(Extrait.)

« Laeken, 15 mars 1849.

« ... Je crains avec raison tout ce qui pourrait nuire au ministère; les liens qui m'attachent bien affectueusement à lui ne sont pas de ceux qu'on rompt facilement. On ne passe pas une année, comme celle du 24 février 1848 au 24 février 1849, ensemble, unis et confiants, sans conserver les sentiments qu'éprouvent des soldats qui se sont bien battus contre l'ennemi, pour leurs camarades. »

XXVII

(Page 251.)

BIENFAISANCE PUBLIQUE.



Le roi Léopold à M. de Haussy, ministre de la justice.

« Laeken, le 20 février 1849.

« MON CHER MINISTRE,

« Il me paraît désirable d'examiner la marche à suivre relativement aux actes de bienfaisance soumis à l'approbation du gouvernement.

« La plupart des pays laissent avec raison une très-grande latitude à la bienfaisance, et, chez nous, l'esprit du pays et nos institutions indiquent suffisamment l'opportunité qu'il y a à suivre cette politique.

« En premier lieu, je crois qu'il est désirable de laisser autant que possible décider ces questions par l'autorité provinciale et de ne pas additionner les legs laissés à des localités différentes.

« En second lieu, on ne devrait pas contrarier les volontés

des donateurs et bienfaiteurs publics, à moins de raisons importantes.

« Les deux pays où le régime constitutionnel se trouve le mieux entendu, l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique, ne mettent aucune entrave aux donations et actes de bienfaisance des particuliers. Le principe qu'un individu peut accorder ses libéralités et dons au public ou à des particuliers, comme il l'entend, me paraît seul en harmonie avec la liberté réelle que chacun en ces matières peut réclamer. Il est du reste évident, et cela est ainsi déjà envisagé par beaucoup de personnes, que, si l'on continue à contrarier les donateurs, on mettra fin aux actes de bienfaisance, et les communes se trouveront ainsi privées de précieuses ressources, qui étaient le résultat des inspirations les plus nobles.

« LÉOPOLD. »



XXVIII

(Page 251.)

DROIT AU TRAVAIL.



Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur.

« Lacken, le 23 mai 1849.

« MON CHER MINISTRE,

« J'ai déjà plusieurs fois communiqué au conseil mes vues sur l'impérieuse nécessité d'assurer un travail productif aux industries du pays. Le conseil du 20 mai a de nouveau reconnu l'utilité des mesures qui auraient ce but, mais on a en même temps parlé des difficultés que ces mesures pourraient rencontrer dans les Chambres.

« La question est fort simple; la plus grande partie des produits de l'industrie belge n'a pas à craindre la concurrence étrangère sur les différents marchés, mais elle se trouve, à l'exception de quelques industriels riches, dans la presque impossibilité de parvenir à ces marchés, vu l'absence d'établissements de grand commerce. La question du droit au travail a été agitée, et l'attention des populations ouvrières s'est portée sur les différentes théories mises en avant en faveur du travail.

« Sans vouloir donner une opinion sur cette grave question, je dois pourtant dire que, s'il existe des pays où le gouvernement est appelé à venir en aide au travail, la Belgique, plus que tout autre, se trouve dans cette position. On ne peut nullement lui en faire un reproche ; cela tient à des causes historiques, mais, selon moi, le pays est en *droit* de dire à son gouvernement : « Nos produits sont bons, il existe des marchés où nous pouvons les vendre avantageusement ; mais nous ne pouvons pas y parvenir *par nos propres efforts*, aidez-nous à nous mettre en contact avec ces marchés. »

« Serait-il possible au gouvernement de répondre à une demande aussi raisonnable par une fin de non-recevoir ? Je ne le pense pas. Ce qui rend les mesures urgentes, c'est la probabilité que le marché européen tombera de plus en plus en décadence, et, comme il faut du temps pour les entreprises lointaines, le travail pourrait tout à coup se trouver en souffrance.

« Si ce manque de travail avait lieu, il est hors de doute qu'on serait forcé *de donner des secours* en forme de subsides. Le travail productif cesserait : les populations ouvrières ne pourraient plus vivre que de secours, et l'habitude du travail, si précieuse pour un pays, se perdrait et ferait probablement place à la désorganisation sociale.

« Je crois donc le temps arrivé où de nouveaux délais seraient inexcusables, d'autant plus que les sacrifices qu'on vous demande ne sont pas hors de proportion avec les avantages qui peuvent en résulter, tandis que le système des secours dans lequel vous serez bien forcé d'entrer coûterait au moins dix fois autant, et cela sans profit, sans retour, et même devenant une source de maux pour le pays.

« Je sais que vous partagez ma manière de voir dans cette importante affaire et je vous la recommande chaleureusement.

« LÉOPOLD. »

XXIX

INCIDENT MINISTÉRIEL.



Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur.

« Laeken, le 20 juillet 1850.

« L'expérience enseigne qu'en matières politiques, comme en toute circonstance de la vie, on fait sagement DE DIVISER *les difficultés* et de les vaincre ainsi une à une. La retraite si regrettable et si inattendue du général Chazal nous impose le devoir de le remplacer : voilà pour le moment la seule affaire dont nous devons nous occuper.

« L'esprit, la direction du cabinet ne peut se trouver en aucune façon affecté par cette nécessité de nommer un nouveau ministre de la guerre.

« Il y a bientôt un an que nous aurions pu nous trouver dans la même position. Mon désir est donc que l'on ne s'occupe que de l'objet que la force des choses nous impose, sans créer par des discussions des difficultés qui pourraient nuire à la bonne harmonie qui a si heureusement régné dans le cabinet depuis bientôt trois ans. Il est à désirer aussi que la nomination ne se fasse pas trop attendre, car il en résulte des intrigues; de cette manière tout pourra bientôt s'arranger à notre commune satisfaction.

« LÉOPOLD. »

XXX

(Page 254.)

MORT DE LA REINE DES BELGES.

Le roi Léopold à M. A. Dechamps, ancien ministre des affaires étrangères.

« Lacken, le 25 octobre 1850.

MON CHER MONSIEUR DECHAMPS,

« Depuis de longues années j'ai trouvé chez vous en toute circonstance les sentiments les plus affectueux; à l'occasion de l'affreux malheur qui vient de me frapper, vous m'avez donné de nouvelles preuves de ces mêmes sentiments, et il vous sera doux d'apprendre combien je les apprécie, venant d'un cœur aussi véritablement bon que le vôtre. Je saisis aussi cette occasion pour vous prier d'exprimer à votre digne frère toute ma gratitude pour le touchant et excellent sermon du 24 octobre. La force et la santé me manquaient pour y assister, mais mes enfants et moi nous avons versé des larmes d'attendrissement en le lisant.

« Votre digne frère apprendra, non sans satisfaction, que la reine Louise, qui avait voulu l'entendre à Sainte-Gudule, il y a quelque temps, était vivement touchée de ses discours; vu

l'affection que je vous porte ainsi qu'à votre excellent frère, nous en avons parlé plusieurs fois, et la Reine me fit la remarque que les discours du père Dechamps lui faisaient une impression des plus satisfaisantes; qu'on sentait si bien qu'un bon cœur et une sincère conviction les dictaient, et qu'il n'y avait que la conviction sincère, réelle, qui pût aussi faire du bien aux âmes et y fortifier tous les bons sentiments.

« Veuillez agréer l'expression des sentiments affectueux que je vous porte.

« LÉOPOLD. »

*M. J. Van Praet, ministre de la maison du Roi,
à M. V. Dechamps.*

« Bruxelles, 2 novembre 1850.

« MONSIEUR,

« Le Roi n'a pas attendu la lettre que vous lui avez adressée pour vous faire parvenir ses remerciements et l'expression de tous les sentiments qu'ont fait naître en lui vos paroles.

« Le Roi vous remercie d'avoir accepté la tâche, qui vous était imposée par votre talent lui-même, de retracer, aux yeux du monde, des vertus si douces et des perfections si élevées; il remercie également ceux qui vous ont choisi.

« Votre éloquence d'une nature si pénétrante, si achevée et si délicate convenait mieux que nulle autre à un sujet qui comporte tout ce qu'il y a de plus intime et de plus tendre dans la douleur. Vous avez dignement répondu, Monsieur, à votre réputation acquise, à l'attente et aux émotions de l'auditoire, et aux sentiments que renferme le cœur du Roi.

« Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« JULES VAN PRAET. »

La reine Marie-Amélie au révérend père Dechamps.

« Claremont, 5 novembre 1850.

« J'ai été fort touchée, mon révérend Père, de la lettre que vous m'avez écrite, et je vous en remercie de tout mon cœur. J'aime à croire, comme vous, que ma bien-aimée fille a passé de ce monde entre les bras de Dieu, et je sens qu'il faudrait lui porter envie plutôt que de la pleurer. Mais je n'ai pas assez de force pour maîtriser entièrement ma douleur, et mon âme est toujours en proie à une bien profonde amertume.

« Dieu seul peut m'aider à porter la croix dont il m'a chargée, et c'est pourquoi je demande à tous ceux qui compatissent à mes infortunes de me prêter auprès de lui l'assistance de leurs prières¹. Je crois beaucoup, mon révérend Père, à l'efficacité des vôtres et j'espère que vous ne me les refuserez pas. Je vous remercie pour mes enfants et pour moi de l'envoi que vous nous avez fait de votre discours. Je ne le louerai qu'en vous disant qu'il m'a fait beaucoup pleurer. C'est un véritable honneur pour la Belgique que d'avoir trouvé un interprète aussi fidèle et aussi éloquent de sa douleur. Recevez, avec mes remerciements, que je vous renouvelle, l'assurance de mes sentiments pour vous.

« Votre bien affectionnée,

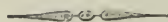
« MARIE-AMÉLIE. »

¹ Louis-Philippe était mort au château de Claremont, le 26 août précédent, et la reine des Belges venait de le suivre au tombeau.



XXXI

MORT DU PRINCE FERDINAND DE SAXE-COUBOURG.



Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur.

« Laeken, le 28 août 1851.

« Recevez mes remerciements les plus sincères pour les sentiments affectueux que votre bonne lettre m'exprime au nom de vos collègues et au vôtre. Le coup qui vient de me frapper me prive d'un frère bien-aimé et d'un ami fidèle et loyal ¹.

« La Belgique perd en lui un ami bienveillant; il était venu avec ma mère les premiers jours de septembre de 1831 ici; il avait parcouru tout le pays avec moi, et il s'était très-sincèrement attaché à la Belgique.

« Nous nous connaissons maintenant, mon cher ministre, depuis de longues années, et vous m'avez toujours témoigné une affection à laquelle j'ai été bien sensible; conservez-moi ces sentiments et comptez bien sur les miens.

« LÉOPOLD. »

¹ S. A. Ferdinand, prince de Saxe-Cobourg, mort le 28 août 1851.

XXXII

(Page 262.)

DÉFENSE NATIONALE.



Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur.

« Bruxelles, 21 janvier 1851.

« Les circonstances où nous nous trouvons n'indiquent qu'une seule solution de la difficulté ministérielle, c'est que vous vous chargiez de l'intérim du portefeuille de la guerre. Vous savez quelle est ma confiance en vous ; je suis persuadé que le sentiment du pays à votre égard est le même. *Sans sécurité nationale il n'y a pas d'existence politique* ; tous les intérêts les plus précieux, sans exception aucune, se rattachent à cette sécurité : les garanties les plus fortes doivent donc être données au pays et à l'armée, *que nous défendrons les éléments de cette sécurité*, comme notre trésor le plus précieux. Je remets ce dépôt en vos mains courageuses et dévouées ; la tâche, je le sais, est laborieuse et difficile, mais vous défendrez le plus *grand intérêt national*.

« J'ai assez de foi dans votre dévouement et dans votre caractère pour m'en remettre à vous de l'accomplissement *d'un devoir sacré pour nous tous*, et je vous prie de vous en charger en vous assurant de mes sentiments les plus sincèrement affectueux.

« LÉOPOLD. »

XXXIII

(Page 278.)

LOI D'EXTRADITION.



Le roi Léopold à M. A. Nothomb, ministre de la justice.

MON CHER MINISTRE,

« Laeken, le 10 avril 1856.

« Je vous ai déjà adressé de vive voix mes félicitations sur l'heureuse issue de la loi d'extradition. La question avait une haute importance, et je suis heureux de pouvoir vous dire combien j'ai apprécié le talent et la fermeté dont vous avez fait preuve dans cette circonstance. C'est avec une vraie satisfaction que je vous rends ce témoignage, en vous renouvelant l'expression de mes sentiments sincères pour vous.

« LÉOPOLD. »



XXXIV

(Page 279.)

FÊTES JUBILAIRES.

*Le roi Léopold à M. Lebeau, membre de la Chambre des
représentants.*

« Laeken, 20 juillet 1856.

« MON CHER MONSIEUR LEBEAU,

« Je ne veux pas laisser passer ce jour anniversaire sans vous adresser quelques mots comme souvenir du jour déjà éloigné de nous, où nous sommes entrés ensemble à Bruxelles.

« Vous avez alors, par votre talent et votre courage, pris une part décisive aux événements qui ont amené la fondation du royaume de Belgique. Si le pays depuis lors a été heureux et tranquille, si sa prospérité et son importance en Europe ont été croissants, vous devez éprouver une juste satisfaction à reporter votre pensée à l'époque où vous avez mis la main à cette œuvre historique.

« C'est un grand plaisir pour moi de vous rappeler aujourd'hui ce souvenir et d'ajouter que, pendant ces vingt-cinq ans,

remplis de tant d'événements divers, vous n'avez cessé de servir utilement et noblement votre pays, et vous vous êtes toujours montré le même pour moi, plein de dévouement, d'affection et de tous les meilleurs sentiments.....

« LÉOPOLD. »

Le roi Léopold à M. le baron Nothomb, ministre d'État, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin.

« Lacken, 20 juillet 1836.

« MON CHER MINISTRE,

« Je regrette vivement que votre santé vous empêche de venir ici, mais votre pensée se portera à ce 21 juillet de 1831. Quand on revoit le *Moniteur* de ce jour, quand on voit ce qui a été promis par la royauté et ce qu'elle a tenu, on ne peut pas s'empêcher d'éprouver une vive satisfaction. Le spectacle est beau de voir un pays reconnaissant après un règne déjà si long.

« J'espère encore rester son pilote, Dieu aidant, et l'avenir est assez gros de nuages. De tous les hommes politiques du pays vous êtes celui qui n'a *jamais désespéré* de son avenir, qui n'a jamais *changé de sentiment* et qui m'a témoigné le dévouement le plus *vrai* et le plus *constant* que jamais le plus petit nuage n'a obscurci. Je n'oublie pas des choses de cette nature et j'aime à vous les rappeler.

« Ci-joint une lettre pour le fils du prince de Prusse.

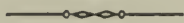
« Donnez-moi de bonnes nouvelles de votre santé, rappelez-moi au souvenir de la baronne et croyez aux sentiments affectueux que je vous ai voués de bon cœur.

« LÉOPOLD. »

XXXV

(Page 302.)

RETRAITE DU MINISTÈRE DU 30 MARS 1855¹.



« Bruxelles, 30 octobre 1857.

SIRE,

« Votre Majesté connaît le résultat des élections communales.

« En dépit des principes constitutionnels, il est incontestable que ces élections ont, en raison des circonstances, un caractère et une portée *essentiellement politique*.

« Le cabinet, qui a considéré comme un devoir de résister à des manifestations illégales, peut-il ne pas tenir compte de la *manifestation légale* qui vient d'avoir lieu dans les principales villes du pays? Nous ne le croyons pas.

¹ La retraite du ministère du 30 mars 1855 fut, de même que le changement ministériel de 1841, l'origine et la cause d'une situation nouvelle. Ce sont deux dates importantes dans l'histoire politique de la Belgique. Aussi, dans l'ouvrage consacré à *Joseph Lebeau*, avons-nous publié textuellement le document indiquant les raisons de la dissolution du cabinet de 1840. De même nous insérons ici le texte inédit des différentes démissions données le 30 et le 31 octobre 1857. On ne connaissait jusqu'à présent ces actes importants que par des analyses incomplètes.

« Nous sommes convaincus que la loi sur les établissements de bienfaisance n'a été que le prétexte de cette lutte politique et que le but réellement poursuivi est le renversement de la majorité parlementaire et du cabinet qui s'appuie sur elle.

« Quoi qu'on fasse donc relativement à cette loi, qu'on l'ajourne à long terme ou qu'on la retire même, il est évident que le parti libéral ne sera point satisfait. Enhardi par ses victoires, il fera à la majorité et au ministère une *guerre à outrance* qui jettera le pays dans les embarras d'une crise dont notre résistance ne ferait qu'accroître les dangers.

« En effet, pour sortir honorablement d'une pareille crise, il faudrait au gouvernement de Votre Majesté cette *force morale* que peut seule donner une position *nette et digne*. Or telle n'est malheureusement plus notre position devant les Chambres et devant le pays.

« Tout le monde est obligé de convenir que, depuis un an, l'esprit public est profondément modifié, pour ne pas dire complètement bouleversé. On se croirait donc autorisé à prétendre que les Chambres ne sont plus la représentation fidèle de la Belgique actuelle. Le gouvernement, bien que s'appuyant constitutionnellement sur une majorité régulièrement formée, paraîtrait, aux yeux de la masse des citoyens, peu familiarisés avec le jeu de nos institutions, usurper une autorité dont la légitimité serait désormais douteuse et qu'il ne saurait plus exercer avec dignité.

« Il y a plus, ses fonctionnaires eux-mêmes, entrevoyant le prochain avènement d'une autre opinion politique, énerveraient l'action du gouvernement qui n'est déjà que trop affaiblie. L'administration, à tous les degrés, s'affaîsserait sur elle-même, ne laissant au gouvernement que le choix entre une irrémédiable anarchie ou l'emploi de moyens

violents qui répugne à nos convictions, jure avec notre programme et nous ferait perdre en quelques jours l'honneur et le bénéfice de trois années d'une modération loyalement promise et loyalement pratiquée.

« Sire, nous ne nous faisons pas illusion sur la gravité de la situation. C'est même la conscience de cette gravité qui nous fait un impérieux devoir de prier Votre Majesté de ne pas mettre plus longtemps à l'épreuve un dévouement que nous eussions été heureux de lui continuer, mais qui désormais serait inutile. Impuissant pour opérer le bien, impuissant même pour arrêter le mouvement fatalement imprimé aux esprits, le cabinet se doit à lui-même de ne pas porter la responsabilité d'éventualités que la haute sagesse de Votre Majesté saura conjurer.

« En conséquence, nous avons l'honneur de déposer nos portefeuilles entre les mains de Votre Majesté, etc.

« P. DE DECKER, vicomte VILAIN XIII, A. DUMON,
général GREINDL. »

« Bruxelles, le 31 octobre 1857.

« SIRE,

« En présence des élections communales du 27, la majorité des membres du cabinet, déterminée par les motifs exposés à Votre Majesté, pense que le ministère actuel ne peut plus, utilement pour le service du Roi et le bien du pays, rester aux affaires.

« Sans nous dissimuler ni les difficultés de la position ni ce qu'il a de sérieux dans les dernières manifestations provoquées par l'agitation qu'on a fait naître en prenant pour pré-

texte un projet de loi dont la portée est méconnue ou calomniée, nous ne croyons pas que la situation exige la retraite du cabinet. Nous croyons, au contraire, qu'il faut nous maintenir au poste que le Roi nous a confié, et qu'à le quitter il y a pour l'avenir du pays plus de danger qu'à y rester. Le fait électoral qui vient de se produire n'est pas nouveau : en 1854, comme en 1856, pas une seule grande ville n'a donné la majorité aux candidats conservateurs pour les Chambres ; la statistique électorale le prouve à toute évidence, et s'il eût fallu tenir exclusivement compte de cette tendance des électeurs des grands centres, depuis longtemps aucune administration modérée n'eût été possible. La pensée du pays, Dieu merci, n'est pas tout entière dans les grandes villes, et hier encore l'attitude des campagnes comme celle des petites villes protestaient contre l'esprit exclusif qui domine, et plutôt dire, qui opprime les premières.

« Nous sommes donc d'avis, Sire, que constitutionnellement un cabinet, appuyé comme le nôtre sur une majorité parlementaire réelle, ne peut et ne doit succomber que devant les Chambres. Nous sommes fermement convaincus qu'attacher, même exceptionnellement, aux élections communales une signification tellement exagérée, c'est sortir des voies régulières, c'est vicier profondément le mécanisme de nos institutions, c'est, en un mot, créer un précédent sans exemple, aussi funeste au principe gouvernemental qu'il sera contraire au régime parlementaire sainement pratiqué, c'est accepter l'impulsion de qui doit la recevoir, c'est troubler et détourner la source des pouvoirs constitutionnels : l'émeute, qu'il *fallait vaincre*, en serait légalisée. Nous pensons qu'il faut résister énergiquement à des empiétements successifs dont le dernier terme serait la confusion des attributions et l'anarchie. Nous estimons enfin et surtout que la retraite du ministère, dans les circonstances actuelles, doit conduire fata-

lement à une situation mortelle pour la majorité qui nous a portés aux affaires et nous y a soutenus, *fidèlement* et *courageusement*, depuis près de *trois* ans, majorité qu'il est de notre devoir de ne pas sacrifier avant que le pays légalement et régulièrement consulté en 1858 ait, avec calme, exprimé sa volonté.

« Toutefois, Sire, appréciant ce que les motifs de nos honorables collègues peuvent avoir de plausible, et ne voulant, dans cette conjecture, pas plus que dans toute autre, nous séparer d'eux, nous venons prier Votre Majesté de nous décharger des fonctions qu'Elle avait daigné conférer au dévouement de ceux qui sont avec le plus profond respect,

« Sire,

« De Votre Majesté,

« Les très-humbles et très-fidèles serviteurs,

« ALP. NOTHOMB, MERCIER. »



XXXVI

(Page 305.)

FORTIFICATIONS D'ANVERS.

Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.

« Le 12 juillet 1859.

« MON CHER MINISTRE,

« Les plans me plaisent au plus haut degré. Ce qui méritera de l'attention sera l'Escaut et sa défense par terre : qu'on ne puisse pas avec tous ces nouveaux moyens se mettre en possession d'un côté de la rivière et nous couper ainsi les communications.

« L'énorme importance de la position de Vérone saute plus que jamais aux yeux. Sans cette position il y aurait les sièges de Mantoue et de Peschiera, mais l'armée autrichienne ne serait plus en Italie ! Avis aux membres de la Chambre ; il n'est pas possible de nier cette vérité.

« LÉOPOLD. »

Le même au même.

« Laeken, le 2 septembre 1859.

« MON CHER MINISTRE,

« Je vous félicite de tout mon cœur sur le vote de la

Chambre¹. C'était, vu l'extrême confusion et division des votes, fort dangereux.

« Espérons maintenant que le Sénat se conduira bien². Relativement au camp, mes enfants s'y rendront donc probablement le 6. Je pense qu'après leur départ il n'y aura pas de mal à le lever. Je crains les maladies.

« Je ne serai pas fâché d'un changement d'air; j'ai été plus ou moins souffrant depuis une dizaine de jours³.

« Soignez bien votre santé qui est si précieuse pour qui vous porte une affection si vraie.

« LÉOPOLD. »

Le même au même.

« Marseille, le 2 octobre 1859.

MON CHER MINISTRE,

« Votre excellente lettre du 26 m'est parvenue ici à mon arrivée, le 29, et je l'ai lue avec un extrême plaisir.

« Qu'après une expérience de vingt-huit années il soit resté des gens en Belgique qui connaissent mieux les affaires de l'Europe que moi, et qui savent mieux apprécier ce qu'il faut pour l'existence de la Belgique, à laquelle ils avaient déjà mis fin en 1831, est assez étrange, mais ainsi est faite l'humanité! Je n'ai qu'à me louer de mon voyage; les résultats sont extrêmement satisfaisants et je tâcherai de les conserver. J'ai bien pensé à vous à Tarbes, qui m'a beaucoup plu, et dans la partie la plus méridionale de la France : c'est beaucoup

¹ Le vote du projet relatif aux fortifications d'Anvers.

² Le Sénat adopta le projet à une grande majorité.

³ Le roi partit le lendemain pour les Pyrénées. Du 14 au 25 septembre, il séjourna à Biarritz, auprès de Napoléon III.

plus beau que la route de Toulouse à Bordeaux sur laquelle j'ai eu des illusions désappointées.

« J'espère que tout marchera bien, si l'on pouvait un peu modifier cette stérile lutte des partis. J'espère que ces lignes vous trouveront en bonne santé, que le succès doit avoir fortifiée, et je pense à vous avec les sentiments les plus affectueux.

« LÉOPOLD. »

Le même au même.

(Extrait.)

« Laeken, le 9 novembre 1860.

« MON CHER MINISTRE,

« ... Veuillez vous faire faire un rapport sur une autre question.

« Mon constant désir est de voir à Anvers un bassin qui serait port franc. Se trouve-t-il pour cela assez de place? Il me semble que oui; le génie militaire pourra sur cela me donner des renseignements. Il est évident qu'il faut tâcher d'attirer à la nouvelle et immense ville des habitants.

« Un port franc y ferait venir des marchands étrangers, qui ne seraient peut-être pas fâchés d'avoir à Anvers un joli pied à terre. Le déplaisir que causerait peut-être la concurrence de ces étrangers serait modifié par la perspective de gain sur les terrains. J'espère que vous êtes bien; toujours avec une *affection immuable* ¹.

« LÉOPOLD. »

¹ Cette lettre prouve que le Roi n'avait pas oublié les destinées nouvelles qu'il annonçait à la métropole commerciale de la Belgique, lorsque, en 1856, il posait la première pierre des nouveaux établissements maritimes. « La place d'Anvers, disait-il, doit par sa position et la sécurité de son magnifique port prendre le premier rang parmi les places commerciales du globe. »

XXXVII

EXPÉDITION DE CHINE.

Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.

« Laeken, le 11 mai 1859.

« MON CHER MINISTRE,

« J'ai vu hier M. de Montessuy ¹. Je lui ai dit que je verrais avec plaisir nos troupes coopérer à l'expédition de la Chine ², qu'on pourrait former une brigade qui serait bien composée, mais que dans un pays constitutionnel toute entreprise de ce genre était entourée de difficultés. Que je l'engageais à demander à son gouvernement si cette offre lui convenait, et si, dans ce cas, il pourrait nous faire savoir comment il croirait pouvoir arranger les choses.

« J'ai résumé en lui disant que tous les détails de cette affaire devaient être traités entre vous et lui. La question se trouve donc ainsi bien posée : de notre part bonne volonté, mais difficulté d'exécution.

« Si les choses se présentent d'une manière acceptable, on peut entrer dans l'affaire; dans le cas contraire, on aura fait preuve de bonne volonté et on peut se retirer, puisqu'à l'impossible nul n'est tenu ³.

« LÉOPOLD. »

¹ Ministre de France à Bruxelles.

² Le but du roi était d'établir une sorte de confraternité d'armes, sans sortir toutefois de la neutralité.

³ Le projet n'eut pas de suite.

XXXVIII

ROLE DE LA CAVALERIE DANS LES GUERRES MODERNES.



Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.

« Laeken, le 11 mai 1860.

« MON CHER MINISTRE,

« Votre affectueuse lettre m'a donné une bien *sincère satisfaction*; vous savez depuis longtemps que ma *confiance* en vous et mon *affection* pour vous sont des sentiments immuables. On a en dernier lieu, de tous les côtés et dans tous les pays, fait des recherches sur la position de la cavalerie. Le fait est que malgré les nouvelles armes cette position est peu changée. Comme attaque, la cavalerie n'a jamais pu produire une grande impression, quand ces attaques n'ont pas été combinées avec un plan. Ceci a été le cas à Waterloo. Dans d'autres circonstances, comme à Marengo, les attaques partielles ont décidé la bataille. A Leipzig, le 16 octobre, la grande attaque de la cavalerie française a été d'un effet prodigieux et bien près de produire de grands désastres pour les alliés.

« En France, en 1814, les succès de Napoléon tenaient principalement aux attaques de la cavalerie qu'il avait fait venir d'Espagne. Fère-Champenoise, où il n'y avait d'engagé que la cavalerie des alliés, ne pouvait avoir lieu qu'avec de la cavalerie, l'infanterie n'arrivant que le lendemain. Pour les grandes armées en campagne il n'y pas de sécurité sans une forte cavalerie, point de succès et de suite sans une nombreuse cavalerie. Napoléon en a eu la preuve en 1813. Pour une petite puissance comme la nôtre, qui se trouvera dans une espèce de blocus, tant qu'on ne vient pas à son secours, — elle a le plus grand besoin de garder ses communications et d'aller en reconnaissance. Pour bien faire, si cela ne coûtait pas tant, sa cavalerie devrait avoir le double de sa force actuelle et devrait pouvoir être envoyée en *partisan de tous les côtés pour maintenir les communications* DANS LE PAYS, et avec les secours qu'on devrait pouvoir espérer.

« L'infanterie ne peut aller *nulle part*, et se trouverait tout de suite *coupée et cernée* par l'ennemi. Si nous avons la guerre, nous devrions former, comme en 1831-1833, des 7^{es} et même 8^{es} escadrons pour un service indispensable de cosaques, indispensable tout autant pour conserver des communications avec l'intérieur si importantes, que pour nous lier aux secours sur lesquels nous avons droit de compter. On croit que les Autrichiens, le jour de Solferino, auraient pu paralyser la droite des Français avec leur cavalerie; mais il fallait s'en servir; au lieu de cela, elle s'en est allée.

« J'ai entendu dire que Niel était fort inquiet de cette cavalerie.

« Toujours avec les mêmes sentiments affectueux.

« LPLD. »

XXXIX

ROLE DE L'ARMÉE DANS LES ÉMEUTES.



Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.

« Lacken, le 1^{er} mai 1861.

« MON CHER ET EXCELLENT MINISTRE,

« J'ai vu avec peine qu'on a monté la tête des ouvriers à Gand. Comme règle générale, toute lutte civile doit être réprimée par la police locale, soutenue par la garde citoyenne, et la troupe ne doit pas y être mêlée tant que ces forces n'ont pas été battues. Les autorités aiment en général à mêler prématurément les troupes dans ces sortes de difficultés; c'est pour cela qu'il est bon de donner de temps en temps les mêmes instructions aux chefs militaires. Quand il y a lutte avec le gouvernement, ce qui, Dieu merci, n'est pas arrivé ici depuis trente ans, c'est autre chose, et on ne peut pas permettre un développement quelconque.

« Il serait utile de rappeler cette position des choses aux ministres de l'intérieur et de la justice.

« Toujours bien affectueusement,

« LÉOPOLD. »

Le même au même.

(Extrait.)

« Wiesbaden, le 15 août 1861.

« ... Je suis bien heureux de voir que mon séjour au camp a fait une bonne impression sur les troupes. J'espère ne pas leur faire défaut encore pour quelque temps, et, si le sort le veut, je partagerai fidèlement leurs dangers... »



XL

(Page 316.)

FORTIFICATIONS D'ANVERS (SUITE).



Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.

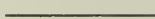
(Extrait.)

« Laeken, 24 mars 1862.

« MON BIEN CHER MINISTRE,

« On tâche de vous tourmenter et de vous ennuyer de toutes les manières; c'est indigne et stupide en même temps, car ils ont en vous un véritable bouclier. La plus noble manière de vous venger est de mener à bonne fin ce qui rendra pour la première fois à ces provinces de la sécurité, au lieu d'être le jouet de tout le monde.

« Vous trouverez en moi, comme toujours, le plus fidèle soutien...¹. »



Le même au même.

(Extrait.)

« Laeken, le 10 juillet 1862.

« ... Je crois bien que les travaux d'Anvers souffrent de

¹ Dans une lettre du 15 mai, le roi, après avoir félicité le général Chazal sur un nouveau succès parlementaire, déplore l'aberration des promoteurs de l'agitation d'Anvers. « Ils devront, dit-il, toujours appartenir à un pays quelconque, et ce pays les ferait aller tout autrement que leur pays... »

ces fortes pluies. Lord Palmerston a fameusement mis à l'ordre Cobden qui l'avait attaqué comme ayant exagéré les armements français.

« Il faudra ici en rendre compte, cela sera la meilleure réponse à l'absurde réponse que Cobden a faite à une de nos spirituelles associations : « pour la meilleure manière de « détruire l'existence de la Belgique... »

Le même au même.

(Extrait.)

« Windsor-Castle, le 30 mars 1864.

« ... Les fortifications de Duppel prouvent l'importance des fortifications, et des forts en terre quand on ne peut pas les escalader méritent grande attention.

« Même les Anglais rendent justice à l'efficacité de l'artillerie prussienne...

« On trouve généralement que les dernières guerres ont toutes tourné à des sièges, cela prouve que nous avons été dans le vrai... »

Note du roi Léopold à M. Jules Van Praet.

« Le 21 janvier 1865.

« Veuillez dire à Chazal qu'il lui revient à juste titre une gloire européenne de sa conduite. Le roi de Prusse m'en avait encore parlé avec admiration à Bade. Le grand-duc Constantin de même...¹. »

¹ Le roi fait allusion aux efforts persévérants du général Chazal pour faire prévaloir le système de concentration à Anvers et pour introduire la nouvelle artillerie dans l'armement national, efforts qui venaient enfin d'être couronnés de succès.

XLI

(Page 315.)

RENTRÉE DU ROI A BRUXELLES.



Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.

« Laeken, le 25 septembre 1862.

« MON CHER MINISTRE,

« Veuillez charger le général Chapelié d'exprimer aux élèves de l'école militaire ma reconnaissance pour leur dévouement dans la journée d'hier... Le mot du sieur Proudhon à l'empereur : « Sire, la Belgique vous attend, etc., etc., » ne s'est pas très-clairement dessiné hier. Toujours avec les mêmes sentiments affectueux.

« LPLD. »



XLII

(Page 315.)

MEXIQUE.



Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.

« Vichy, le 25 juillet 1864.

« MON CHER MINISTRE,

« On a ici l'intention d'envoyer des navires pour ramener une partie des troupes du Mexique. Cela serait au mois de septembre; on désirerait vivement à cette occasion envoyer une partie de la légion belge, comme cela serait sous tous les rapports très-désirable et que l'on ferait ainsi passer ces troupes sans frais extra, ce qui est une affaire sérieuse.

« Veuillez me faire savoir quelle est la position actuelle des choses. Il fait très-chaud ici, et cela m'a valu un rhume odieux : comme il n'y a presque pas d'ombre on souffre beaucoup d'un rhume.

« Toujours avec la même affection,

« LÉOPOLD. »

« Veuillez me faire savoir dans quel état est la légion. »

Le même au même.

« Laeken, le 29 mai 1863.

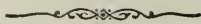
« MON CHER MINISTRE,

« J'ai lu avec une grande attention le rapport du détachement du colonel Potier : il prouve le *courage héroïque de notre petite troupe*¹... Le fait est GLORIEUX *pour un peuple qui depuis 1831 n'a eu aucune occasion de montrer cet esprit sans lequel, hélas ! il n'y a pas DE PEUPLE*, car il est sans résistance. Je ne puis pas m'empêcher, comme un des plus vieux sinon le plus vieux général existant, de déplorer le système suivi par quelques militaires d'envoyer une petite troupe héroïque comme cela s'est fait, l'exposer sans succès et encourager les ennemis qui connaissent les localités. Ce régime dans ce sens ne doit jamais s'appliquer.

« Avec les sentiments les plus amicalement affectueux,

« LÉOPOLD.

¹ Combat de Tacambaro.



XLIII

(Page 327.)

PROGRÈS DE L'AGRICULTURE.



Le roi Léopold à M. de Decker, ministre de l'intérieur.

« Laeken, le 14 août 1855.

« MON CHER MINISTRE,

« Je joins à ces lignes une *Revue des Deux Mondes* qui contient des renseignements sur un engrais sur lequel j'aimerais à avoir des renseignements. Vous savez que le sable de notre côte est entièrement composé de débris de coquillage : la *tangue*, dont parle la *Revue*, doit ressembler à notre sable de mer ; il serait utile de vérifier cela. J'ai toujours été frappé du parti qu'on pourrait tirer du sable de mer pour les terres fortes, si le transport n'était pas trop cher.

« Le temps un peu meilleur donne de l'espoir pour la moisson, chose de la plus immense importance pour nos populations qui méritent un meilleur hiver que l'hiver dernier si rempli de privations.

« Recevez l'expression de mes sentiments bien sincèrement affectueux.

« LÉOPOLD. »

XLIV

MALADIE DU ROI. — POLITIQUE INTÉRIEURE. — MEXIQUE, ETC.

Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.

(Extrait.)

« Bade, le 14 octobre 1864.

« ... En quittant Laeken je n'ai pas été très-bien, et le temps si froid ici ne m'a pas fait de bien ; j'espère que peut-être il s'améliorera encore un peu. Mon bien-aimé ministre, que Dieu vous protège, comme vous le méritez si bien !¹... »

Le même au même.

(Extrait.)

« Laeken, le 1^{er} décembre 1864.

« Vous dormez trop peu ; avec l'activité de votre esprit le sommeil est indispensable. Je souffre aussi de ce côté

¹ La santé du roi avait encore subi de rudes atteintes l'année précédente. Le 24 mars 1863, il écrivait : « Je suis maintenant treize mois supportant les plus atroces souffrances. » Puis, le 3 juin : « ... Je continue à souffrir beaucoup... J'ai un bien bon médecin anglais, M. Thompson, qui m'inspire de la confiance. Il est aussi d'avis que si l'année dernière, j'avais été soigné dans un hôpital, j'aurais été guéri en deux ou trois mois, et me voilà au quinzième, et sans une perspective nette de guérison, vu l'extrême difficulté de saisir l'un des fragments... »

surtout depuis ces deux derniers mois ; mais je manœuvre avec une patience extrême pour pourtant avoir une part de sommeil. Ma santé n'est pas encore entrée dans l'état où elle était en octobre ; mais je cherche à dompter mes colères : cela n'est pas facile... »

Le même au même.

« Lacken, le 2 janvier 1865.

« MON BIEN CHER MINISTRE,

« Recevez mes plus tendres remerciements pour les vœux que vous exprimez si noblement ; vous savez combien je vous aime et la haute estime que je vous porte. Vous n'avez pas de rival dans mon cœur. Mon amitié pour vous durera tant que j'existerai sur notre confuse planète, et, malgré les libres penseurs, j'espère au delà. »

« LÉOPOLD. »

Le roi Léopold au cardinal-archevêque de Malines.

« Lacken, 22 mars 1865.

« MONSIEUR LE CARDINAL,

« J'ai reçu les deux lettres que Votre Éminence et ses vénérables collègues de l'épiscopat m'ont adressées sous la date du 16 de ce mois. Votre Éminence n'ignore pas combien j'eusse désiré que le Sénat tint compte des observations qui lui avaient été soumises par elle au nom de l'épiscopat, touchant certaines dispositions de la loi relative aux bourses d'étude, ni la répugnance avec laquelle j'ai cédé aux nécessités politiques en sanctionnant la loi une fois qu'elle avait été votée. Mon vœu le plus cher serait maintenant de voir naître une occasion de faire disparaître ou d'atténuer dans la pratique les articles qui font l'objet des scrupules de l'épiscopat.

« Les dispositions conciliantes qui viennent de se manifester au sujet du projet de loi relatif au temporel du culte, dispositions que je ne saurais assez encourager, me donnent l'espoir que dans cette question qui touche si directement aux intérêts religieux, on parviendra à s'entendre. Un rapprochement des hommes modérés sur ce terrain serait un vrai bienfait pour le pays et ne me causerait pas moins de joie qu'à Votre Éminence et à ses vénérables collègues, dont la sagesse et le patriotisme sont si hautement appréciés par moi.

« LÉOPOLD. »

Le roi Léopold au général Chazal.

(Extrait.)

« Windsor-Castle, le 15 avril 1865.

« ... J'ai été excessivement malade. J'ai sans cesse été sur le point d'une fluxion de poitrine. Je suis déterminé de partir le 18; mais cela n'est pas sans danger. Je n'ai jamais ici été plus mal à mon aise; je ne suis pas sorti une seule fois, et, depuis plusieurs jours, j'ai été totalement enfermé dans ma chambre. Il faut l'espérer que je me tirerai d'affaire, mais je ne le suis pourtant pas. Que le ciel vous protège! Toujours avec ma vieille et fidèle amitié. »

Le même au même.

« Lacken, le 12 mai 1865.

« MON FIDÈLE ET AFFECTUEUX AMI,

« Je vous remercie pour vos bonnes paroles : si seulement le temps avait été tolérable, mon aveuglement dans cette

affreuse saison de mars aurait pu se tirer d'affaire, mais cela était comme si un démon s'était exclusivement attaché à ma destruction. Quelle étrange chose que l'existence ! Ces messieurs sont dévoués et sages, de Roubaix a été une bonne acquisition ¹. Ce que le ciel ordonnera, il faudra voir ; depuis le mois de novembre 1864 j'ai eu horriblement à me plaindre, et cela m'a fait beaucoup de mal.

« Les vœux affectueux que vous formez toujours pour moi me protégeront.

« Tout à vous.

« LÉOPOLD. »

Le même au même.

(Extrait.)

« Laeken, le 16 juin 1865.

« Dites-moi comment vous vous trouvez dans ces tristes temps ; j'avais beaucoup désiré vous voir, mais je ne puis pas me décider de quitter ma solitude. Je suis toujours malade et Dieu sait combien de temps cela continuera : c'est une complète démolition.

« Le beau temps nous a quittés, et malade, comme je le suis, je n'ai osé que de sortir un peu en voiture, et je ne me fie pas aux jardins...

« LÉOPOLD. »

Le même au même.

« Laeken, 28 juin 1865.

« MON CHER ET EXCELLENT MINISTRE,

« Étant un peu mieux ces derniers jours, j'avais espéré

¹ M. de Roubaix, professeur de la faculté de médecine de l'université libre de Bruxelles.

vous voir aujourd'hui, mais comme il paraît que tous les maux me tombent en partage, une bronchite vient de m'attaquer assez sérieusement. C'est tout ce qui pouvait m'arriver de plus funeste, car cela est contraire à toutes les cures, et comme ces rhumes sont ordinairement très-longs, je n'ai plus de calcul pour l'avenir.

« J'ai entendu que les travaux à Anvers souffrent de la position de la Société¹, mais j'espère que cela ne causera pas trop de difficultés. La position de la Belgique est bonne pour le moment, ce qui rend regrettable qu'on se laisse si souvent aller à des exagérations qui finiraient par devenir un véritable danger.

« J'espère que *votre* santé se soutient, et je suis avec les sentiments d'une amitié si vraie tout à vous.

« LÉOPOLD. »

Le roi Léopold à M. Henri de Brouckere, ministre d'État.

« Laeken, le 21 juillet 1865.

« MON CHER MINISTRE,

« J'ai été vivement touché des sentiments que m'exprime votre affectueuse lettre du 20². Nous restons encore de cette époque qui avait son beau côté, et qu'on a bien changée. Vous êtes resté fidèle pour défendre avec le plus grand succès les éléments de notre existence politique; j'espère que toujours un égal succès accompagnera vos nobles efforts. Ma santé a été bien ébranlée par ce malheureux temps, si froid en Angle-

¹ La Société Pauwels.

² M. de Brouckere avait adressé au roi des félicitations à l'occasion du trente-quatrième anniversaire de l'inauguration.

terre. Maintenant la faculté dit que je vais bien ; puisse-t-elle ne pas se tromper !

« Il y a au delà de trente-quatre ans que je me suis trouvé avec vous occupé à fonder cet État maintenant si prospère, alors entouré de périls ; conservez-moi les sentiments que j'ai toujours trouvés chez vous et agréez l'expression des sentiments affectueux que je ne cesserai de vous porter.

« LÉOPOLD. »

Le roi Léopold au général Chazal.

(Extrait.)

« Ostende, le 3 septembre 1865.

« ... Je suis un peu mieux et plus fort ; mais je ne triomphe pas encore.

« Ce dernier combat des Belges s'est fort glorieusement passé¹. C'est, comme nous l'avons déjà dit, d'une énorme importance pour le pays. Une fraction cependant n'admet pas cela encore...

« ... La maison d'Ostende est conçue dans des conditions défavorables, mais je crois qu'on pourra en tirer parti. Je veux sérieusement m'occuper de cette affaire. Ostende a été un bienfait pour la reine Louise ; l'année dernière je m'en suis très-bien trouvé, et cette année-ci le bien que cela m'a fait a été remarquable... »

Le même au même².

« Lacken, le 12 octobre 1865.

« MON BIEN-AIMÉ MINISTRE,

« ... J'ai entendu que vous n'aviez pas été satisfait de votre

¹ Combat de la Loma.

² Le général Chazal était à Pau.

santé; j'avais cependant espéré que ces beaux pays vous feraient du bien. Ici nous avons de fait eu un septembre admirable, et Ostende m'avait été utile. Malheureusement quelques tracas m'avaient fait du mal; comme quand on a été si longtemps malade on est très-susceptible, j'ai eu une forte fièvre et j'ai dû quitter Ostende. Depuis, ici, je vais passablement bien, mais je n'ai absolument ni promenade ni parc, ni rien du tout en ce genre, et ma seule ressource est d'aller tous les jours à Meysse; comme l'après-midi la soirée est assez bien de ce côté.

« Les journaux vous tiennent au courant de tout ce qui est et même de ce qui n'est pas. On ne peut pas se cacher que M. de Bismarck a grandement changé la position de la Prusse.

« Par écrit je ne puis pas trop entrer dans ces matières : ce qui est désirable, c'est d'éviter les grandes guerres; il serait difficile d'éviter les catastrophes qui pourraient avoir un tout autre caractère que ce qu'on pense.

« Du Mexique, il y a une grande fluctuation de nouvelles. On ne recrute plus du tout, et il en résulte une désertion ici, qui, je crois, ne se dirige pas même dans cette direction.

« Au milieu de grandes richesses l'argent manque et la sécurité est souvent compromise par des bandes de voleurs qui doivent être d'affreuses gens.

« Vous connaissez tout cela : c'est le résultat des difficultés que les partis politiques mettent en jeu sans s'inquiéter s'ils ne font pas le plus grand mal à leur propre pays. Laissez-moi espérer que votre santé est bonne de nouveau, et croyez-moi avec ma vieille affection toujours également dévouée.

« LÉOPOLD. »



XLV

(Page 333.)

ACTE DE DÉCÈS.



L'an mil huit cent soixante-cinq, le onze décembre, à onze heures et demie du matin, par-devant nous, Charles-Joseph Herry, bourgmestre, officier de l'état civil de la commune de Laeken, arrondissement de Bruxelles, province de Brabant, assisté du sieur Émile-Joseph-Adolphe Hellebaut, secrétaire communal, sont comparus :

1^o M. Jules Bara, ministre de la justice, membre de la Chambre des représentants, âgé de trente ans, domicilié à Bruxelles;

2^o M. Charles Rogier, ministre des affaires étrangères, membre de la Chambre des représentants, âgé de soixante-cinq ans, domicilié à Bruxelles;

3^o M. Étienne-Constantin baron de Gerlache, premier président de la cour de cassation, âgé de soixante-dix-neuf ans, domicilié à Ixelles;

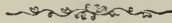
4^o M. Mathieu-Nicolas-Joseph Leclercq, procureur général près la cour de cassation, âgé de soixante-neuf ans, domicilié à Saint-Josse-ten-Noode;

5° M. Théodore-Joseph comte Van der Straeten-Ponthoz, grand maréchal de la cour, âgé de cinquante-six ans, domicilié à Bruxelles;

6° M. Jules Van Praet, ministre de la maison du Roi, âgé de cinquante-neuf ans, domicilié à Bruxelles.

Lesquels nous ont déclaré que hier, dix décembre courant, à onze heures quarante-cinq minutes du matin, est décédé, au palais de Laeken, S. M. Léopold I^{er}, Georges-Chrétien-Frédéric, roi des Belges, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, né le 16 décembre 1790, à Cobourg, fils de feu le prince François-Antoine, duc de Saxe-Cobourg, et de feu Auguste-Caroline-Sophie, duchesse de Saxe; veuf en premières noces, le 6 novembre 1817, de la princesse Charlotte-Augusta, fille de feu Georges IV, roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et en secondes noces de S. M. Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle, reine des Belges, princesse d'Orléans, décédée à Ostende, le 11 octobre 1850, fille de feu Louis-Philippe d'Orléans, roi des Français.

Et après qu'il leur a été donné lecture du présent acte, les comparants ont signé avec nous, officier de l'état civil, et le secrétaire de la commune.



XLVI

TRANSLATION DES RESTES MORTELS DES MEMBRES DÉCÉDÉS DE LA FAMILLE ROYALE.

« Lors de la mort de la première reine des Belges, la chapelle Sainte-Barbe attenante à l'église Notre-Dame de Laeken fut transformée en crypte destinée à recevoir les restes mortels de la famille royale. La chapelle reçut une décoration appropriée à sa destination et deux caveaux furent creusés devant l'autel, l'un destiné à recevoir la dépouille mortelle de la reine Louise-Marie, l'autre celle de Léopold I^{er}. Les cercueils renfermant les corps du duc de Brabant et de la princesse Stéphanie, fille du comte de Flandre, demeurèrent placés sur des catafalques dans le transept qui précède la chapelle.

Les corps du Roi et de la Reine avaient été enfermés dans deux cercueils de plomb recouverts de trois cercueils en bois. Mais le caveau était tellement humide que déjà les bières supérieures tombaient en poussière. Le Roi décida de les remplacer et demanda la translation des restes mortels des membres décédés de la famille royale dans la crypte de la nouvelle église de Laeken.

Cette translation a eu lieu le 20 avril 1876.

Le cercueil du Roi, déposé sur une civière construite pour la circonstance et recouvert d'un drap noir à crépines d'or, reposait à l'entrée du caveau royal.

A l'arrivée du Roi et du comte de Flandre, 24 sous-officiers de l'armée — 12 du régiment des grenadiers et 12 du régiment des carabiniers — transportèrent le cercueil vers la

crypte de la nouvelle église, dont l'entrée extérieure donne sur le cimetière qui sépare les deux églises.

Le cercueil était précédé par les officiers d'ordonnance du Roi et du comte de Flandre : MM. le capitaine Dony, le capitaine Chrétien, le lieutenant comte Jean d'Oultremont, le lieutenant baron Van der Straeten-Waillet.

Suivaient le cercueil : le Roi, le comte de Flandre, MM. De Lantsheere, ministre de la justice; le comte de Lannoy, grand maître de la cour de S. M. la Reine; Devaux, chef du cabinet du Roi; le général de Villers, aide de camp du Roi, de service; le général comte Van der Straeten-Ponthoz, aide de camp du Roi; Van Volxem, bourgmestre de Laeken; le docteur Wimmer, Bockstael, échevin, et Hellebaut, secrétaire communal.

Un détachement de 200 hommes du régiment des grenadiers, commandé par le capitaine Mouliez, formait la haie en présentant les armes sur le passage de ce triste cortège.

Le cercueil du Roi fut déposé à côté de la sépulture préparée au centre de la crypte de la nouvelle église et sur laquelle s'élèvera bientôt un magnifique mausolée.

Cette première partie de la cérémonie étant terminée, le Roi et le comte de Flandre sont retournés à l'ancienne église. A ce moment, les cloches sonnèrent le glas funèbre; le clergé en surplis, et précédé de la croix, sortit de l'église en chantant le *requiem* pour procéder à la translation des dépouilles mortelles de feu la reine Louise et de LL. AA. RR.

Le cercueil de la Reine, recouvert d'un drap noir frangé d'or, et celui du duc de Brabant, recouvert d'un drap d'argent d'où se détachait une croix d'or brodée sur un fond de velours noir, étaient également portés par vingt-quatre sous-officiers appartenant aux deux régiments que nous avons désignés plus haut.

Le cercueil de la princesse Stéphanie, recouvert d'un

drap d'agent, était porté par quatre sous-officiers des carabiniers.

Le clergé précédait les cercueils.

Lorsque les dépouilles mortelles de la Reine et celles de son petit-fils passèrent devant le Roi, les traits de S. M. révélèrent une émotion profonde.

Le Roi, le comte de Flandre et les personnes de leur suite suivaient les cercueils.

Le cercueil de la Reine fut déposé à côté du caveau royal, à gauche de celui du Roi.

Les cercueils du comte de Hainaut et de la princesse furent immédiatement déposés dans les caveaux pratiqués dans la muraille, à gauche de la porte d'entrée.

Dès la veille, le doyen de Laeken, délégué par le cardinal de Malines, avait procédé à la bénédiction de la partie de la crypte destinée aux sépultures catholiques.

Après que le clergé eut récité la prière des morts, le doyen aspergea d'eau bénite le cercueil de la Reine.

Le Roi s'agenouilla pendant quelques instants entre les cercueils renfermant les restes mortels de son père et de sa mère. S. M. se leva ensuite et se dirigea vers le cercueil de son fils, se laissa tomber à genoux et d'abondantes larmes s'échappèrent de ses yeux.

Le clergé remonta dans l'église et récita au pied de l'autel les prières du rituel catholique, en présence du Roi, du comte de Flandre et des personnes qui avaient assisté à cette douloureuse cérémonie.

Ces personnes se rendirent ensuite à la maison communale où, en présence du bourgmestre, de l'échevin et du secrétaire communal revêtus de leur uniforme, il leur fut donné lecture du procès-verbal dont voici le texte :

« Vu la lettre par laquelle M. le comte Van der Straeten-Ponthoz, grand maréchal de la cour, nous informe que S. M.

le roi Léopold II désire faire procéder jeudi prochain, 20 avril courant, à 7 1/2 heures du matin, à l'exhumation des corps des membres décédés de la famille royale, inhumés dans les caveaux de la chapelle Sainte-Barbe, en l'ancienne église de Notre-Dame, à Laeken, pour être transférés dans la crypte de l'église monumentale érigée à la mémoire de la reine Louise ;

Vu le décret du 23 prairial an XII, art. 17, ainsi conçu :

« Les autorités locales sont spécialement chargées de maintenir l'exécution des lois et règlements qui prohibent les exhumations non autorisées... » ;

Vu le règlement communal du 23 juin 1864, modifié le 20 janvier et le 10 mars 1874, pris pour notification par la députation permanente du conseil provincial ;

Autorise l'exhumation et la translation des restes mortels de :

LÉOPOLD I^{er}, Georges-Chrétien-Frédéric, roi des Belges, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, décédé à Laeken le 10 décembre 1865, inhumé le 16 du même mois ;

LOUISE-MARIE, Thérèse-Caroline-Isabelle, reine des Belges, princesse d'Orléans, décédée à Ostende, le 11 octobre 1850, inhumée à Laeken, le 18 du même mois ;

LÉOPOLD, Ferdinand-Elie-Victor-Albert-Marie, duc de Brabant, comte de Hainaut, prince royal, décédé à Laeken, le 22 janvier, inhumé le 25 du même mois ;

JOSÉPHINE, Caroline-Marie-Albertine, comtesse de Flandre, décédée à Bruxelles.

Il sera procédé par nous-mêmes, assisté du secrétaire communal, à l'exécution du présent arrêt, selon les règles prescrites.

Fait à la maison communale de Laeken, le 18 avril 1876.

Le Bourgmestre,

(Signé) JULES VAN VOLXEM. »

« L'an 1876, le 20 du mois d'avril, à 7 1/2 heures du matin, en présence de S. M. Léopold II, roi des Belges; de S. A. R. le comte de Flandre et des personnes ci-après désignées par Sa Majesté :

MM. Théophile De Lantsheere, ministre de la justice, membre de la Chambre des représentants, accompagné de M. J. Putzeys, secrétaire général; comte de Lannoy, grand maître de la maison de S. M. la reine; Jules-Paul Devaux, chef de cabinet du Roi, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire; de Villers, lieutenant général, aide de camp du Roi, de service, commandeur de l'Ordre de Léopold; comte Van der Straeten-Ponthoz, général-major, aide de camp du Roi, écuyer d'honneur de S. M. la reine; Donny, capitaine-commandant d'artillerie, officier d'ordonnance du Roi; Chrétien, capitaine des grenadiers, officier d'ordonnance du Roi, de service; comte d'Oultremont, lieutenant des guides, adjudant du palais; baron Van der Straeten de Waillet, lieutenant de cavalerie, officier d'ordonnance de S. A. R. le comte de Flandre, de service; G. Wimmer, docteur en médecine, médecin du Roi, commandeur de l'Ordre de Léopold,

Nous, Jules Van Volxem, bourgmestre de la commune de Laeken, assisté de M. Emile Hellebaut, secrétaire communal, avons fait procéder, en exécution de notre arrêté du 18 de ce mois, à l'exhumation des restes mortels des membres ci-après de la famille royale :

1^o LÉOPOLD I^{er}, roi des Belges, inhumé dans un caveau près de la chapelle Sainte-Barbe en l'ancienne église de Laeken; — le corps est enfermé dans un cercueil rectangulaire en bois de chêne noirci, recouvert d'ornements d'argent et garni de têtes de lion, de lames d'argent et de vis à tête argentée;

2^o LOUISE, reine des Belges, inhumée dans le même caveau; — le corps est enfermé dans un cercueil en plomb dont le couvercle, surmonté de quatre poignées, est arqué dans le sens de la largeur;

3^o LÉOPOLD, duc de Brabant, prince royal, dont le corps repose sous un catafalque placé au centre de ladite chapelle Sainte-Barbe; — le cercueil en plomb et de forme rectangulaire à quatre poignées sur les côtés, il porte au-dessus les noms et les titres du défunt;

4^o JOSÉPHINE-MARIE, comtesse de Flandre, dont le corps est enfermé dans un cercueil de même métal et de la même forme que le précédent; il est placé devant l'autel.

Après avoir constaté que lesdits cercueils se trouvaient en parfait état de conservation, ils ont été transportés aux endroits ci-après désignés :

Ceux du Roi et de la Reine dans le soubassement du mausolée placé au centre de la crypte de la nouvelle église de Notre-Dame; ceux du prince et de la princesse dans deux niches contiguës et touchant le mur de l'escalier ayant vue sur le cimetière.

Lesdits caveaux ont été dallés et scellés en présence de S. M. Léopold II, roi des Belges, et de S. A. R. le comte de Flandre.

Étaient également présents, outre les ministres et dignitaires cités, MM. E. Bockstaël, échevin; J. De Schryver, échevin et major commandant la garde civique de Laeken, lesquels sont intervenus pour satisfaire à l'article 1^{er} de l'ordonnance sur les exhumations.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, revêtu de la signature des personnes qualifiées ci-dessus, de nous, bourgmestre, et du secrétaire communal.

Des expéditions du présent seront transmises à M. le ministre de la justice pour les archives de l'État et à M. le grand maréchal du palais pour les archives de la maison royale. »

NOTE.

Léopold I^{er} avait écrit plus d'une fois : « Dans les affaires politiques, le cœur joue un rôle bien utile. » Frappé de ces paroles très-dignes d'attention, nous nous sommes efforcé non-seulement de faire ressortir la haute capacité du souverain, mais aussi de surprendre, en quelque sorte, les sentiments intimes d'un prince que la postérité, confirmant le jugement des contemporains, rangera sans aucun doute parmi les personnages vraiment illustres du XIX^e siècle.

Grâce aux nombreuses communications qui nous ont été faites, le public est maintenant initié aux plus hautes préoccupations et parfois même aux plus secrètes pensées du premier roi des Belges. Si ces documents, quelque nombreux qu'ils soient, n'éclaircissent pas toutes les questions, s'ils ne mettent pas en pleine lumière toutes les faces d'un des plus longs règnes des temps modernes, on y apprend cependant à connaître l'homme aussi bien que le monarque. Ils permettent, en outre, de contrôler nos assertions.

Nous exprimons notre profonde reconnaissance aux hommes d'État qui, en nous donnant accès à leurs archives privées, nous ont aidé dans l'accomplissement d'une tâche bien difficile. Le public leur saura gré, comme nous, de ces précieuses communications.

Honoré de la confiance d'hommes politiques appartenant à des partis différents, nous avons un devoir à remplir envers les uns et les autres. Il fallait respecter leurs opinions et observer à leur égard les lois d'une loyale neutralité. En d'autres termes, au-dessus des partis nous devions montrer le chef constitutionnel de l'État, toujours fidèle au pacte fondamental; intervenant, comme Roi et comme patriote, dans les événements décisifs; se préoccupant constamment de la nation tout entière; guidant d'une main sûre le pays à travers les écueils et les tempêtes; assurant enfin à la Belgique, selon ses expressions, « une existence politique et sociale, » qui réalisait les plus beaux rêves de nos pères.

Si Léopold I^{er} n'outre-passait point les prérogatives qui lui étaient attribuées par la Constitution, il avait néanmoins ses vues propres, ses idées personnelles. La nationalité belge, qu'il avait affermie et illustrée par un règne mémorable, était l'objet de ses continuelles préoccupations. Mais parce qu'il concevait pour son pays d'adoption de brillantes et solides espérances, parce qu'il était fier à juste titre de la haute considération dont jouissait la Belgique, il devait aussi faire en sorte que cette position ne fût jamais compromise ni même amoindrie. Pilote d'une expérience consommée, il savait donc tantôt rassurer et tantôt avertir.

Profond observateur, s'il se plaisait à faire ressortir les précieuses qualités du caractère national, il lui arrivait aussi d'en signaler les imperfections.

Ne négligeons point ces réflexions d'un esprit sagace et prévoyant. Écoutons toujours les sages et patriotiques conseils de celui que l'Europe et l'Amérique appelaient le Nestor des rois.

FIN.

